



CC GALLY MAULDRE

RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2023

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Sources :

- INSEE, note de conjoncture juin 2022, vue d'ensemble
- Note de conjoncture septembre 2022, la Banque Postale
- Projet de loi des finances 2023

I.1 Contexte économique global

L'année 2022 est une année difficile économiquement de par la poussée inflationniste et la flambée des prix de l'énergie.

a / La croissance

La croissance annuelle est estimée à +2,7% en 2022 (+6,8% en 2021).

Pour 2023, la prévision de croissance est de +1,0%.

	2019	2020	2021	Estimé 2022	Prévision 2023
Evolution de la croissance	+1,4%	-7,9%	+6,8%	+2,7%	+1,0%

Dans la zone euro, la croissance est estimée à +3,1% en 2022 (+5% en 2021). Pour 2023, elle est estimée à +0,9% pour 2023

b/ L'inflation

Les projections estiment l'inflation 2022 en France à +5,3%. Elle a été de +1,6% en 2021. Contrairement aux autres pays de la zone euro, l'inflation est moins importante en France. (Espagne +10,8%, Italie +8,40%, Allemagne +7,5%). Cette inflation importante a entraîné l'augmentation du point d'indice de +3,5% impactant les charges de personnel.

Cette inflation importante et le la hausse du coût de l'énergie aura des impacts importants sur le budget 2023 de la collectivité. En effet, un nouveau marché d'énergie a été signé à compter de 2023 via le groupement de commande du SEY 78, ce qui va mettre un terme à notre bouclier énergétique dès janvier 2023. De plus, les refacturations des communes pour la mise à disposition des locaux des ALSH vont également augmenter car les frais de fonctionnement sont refacturés à la CCGM aux coûts réels.

Elle est projetée à +4,2% en 2023.

	2019	2020	2021	Estimé 2022	Prévision 2023
Evolution de l'inflation	+1,1%	+0,5%	+1,6%	+5,3%	+4,2%

c/ L'emploi

Le taux de chômage pour 2022 serait en légère baisse selon la Banque de France pour atteindre 7,4% soit une stabilité par rapport au dernier trimestre 2021. Il a été à son taux le plus haut en 2014 avec +10,5%.

	2019	2020	2021	Estimé 2022
Evolution du taux de chômage	+8,2%	+8,1%	+7,4%	+7,4%

d/ La consommation des ménages

La consommation des ménages a baissé en 2022 d'environ -0,5%.

e/ L'investissement des entreprises

L'investissement des entreprises affiche une augmentation d'environ 10% en 2022, tout comme en 2021.

f/ Les taux d'intérêt

Après la hausse en 2022, la Banque Centrale Européenne prévoit une nouvelle hausse des taux directeurs pour 2023.

	2011	2012	2013	2014	2016	2022
Evolution du taux directeur BCE	1%	0,75%	0,25%	0,05%	0%	1,25%

g/ Le budget de l'Etat

Après une forte hausse entre 2009 et 2016, le déficit public a « reculé » à partir de 2017. En 2019, il a été de 3,0% du PIB. En 2020, suite à la crise sanitaire, le déficit a été 9% % du PIB et en 2021 de 6,5%. En 2022, il est annoncé à 5% du PIB grâce à un rebond de l'activité.

Pour 2023, il est annoncé stable par rapport à 2022.

La dette publique atteignait en 2018 98,4% du PIB et en 2019 97,4%, 115% en 2020 et 112,8% en 2021. Selon les prévisions de la loi de finances 2023, la dette publique aurait diminuer en 2022 pour atteindre le ratio de 111,5% du PIB. Pour 2022, elle est estimée selon la loi des finances à 111,2% du PIB.

DETTE PUBLIQUE

en milliards d'euros)

	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2
Ensemble des adm. publiques	2467,6	2509,0	2512,8	2552,5	2610,3
dont :					
État	1994,1	2030,3	2034,1	2066,7	2119,4
Organismes divers d'adm. centrale	41,0	45,9	46,9	45,2	42,5
Administrations publiques locales	219,1	222,0	231,4	230,9	233,5
Administrations de sécurité sociale	213,4	210,8	200,6	209,7	214,9

I.2 La loi de finances pour 2023 et ses répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales

a/ Suppression de la CVAE en deux ans

Le gouvernement a annoncé la suppression de la CVAE en deux temps à compter de 2023 avec une disparition totale en 2024.

Cela signifie donc que les entreprises ne paieront que la moitié de la CVAE en 2023 et plus rien en 2024.

Il a été annoncé également que le produit de la CVAE sera intégralement compensé aux collectivités, certainement par une nouvelle fraction de TVA.

Mais cette annonce est à prendre en compte avec réserve puisque le projet de loi des finances 2023 n'a pas été encore présenté ni voté par le parlement.

	2019	2020	2021	Estimé 2022	Prévision 2023
Evolution de la CVAE	627 K€	645 K€	747 K€	671 K€	671 K€

b/ Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité pour 2023

Selon l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée et non plus l'inflation prévisionnelle.

N'ayant pas encore la revalorisation des bases de la loi des finances, nous l'avons estimé à +6,5% en fonction des indices connus à ce jour et nous avons pris en compte une dynamique des bases de +0,5% pour la TFB et à +2,6% pour la CFE car la revalorisation n'interviendrait que pour les locaux industriels.

A ce jour, demeure toujours une grande incertitude l'évolution des bases.

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
Evolution des bases	+2,2%	1,2%	+0,2%	+3,4%	+6,5%

c/ La DGF du bloc communal

Il est annoncé à ce stade le maintien du gel de l'enveloppe globale mais cela reste au niveau national. En 2023, il est prévu une seule enveloppe globale répartie sur l'ensemble des intercommunalités.

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
Evolution DGF	182 K€	201 K€	222 K€	245 K€	245 K€

II . ESTIMATION DES RESULTATS DE 2022 (à confirmer lors de la clôture de l'exercice)

A la date du 01 octobre 2022 et sous réserve de la clôture définitive, l'exécution budgétaire 2022 ferait apparaître les résultats suivants :

1. Section de fonctionnement 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
OPERATIONS RELLES	Réalisé 2021	Prévu 2022	Estimé 2022	2022/2021 en %
Chapitre 011 charges à caractère général	2 532 100	2 924 791	2 727 865	+ 7,7%
Chapitre 012 charges de personnel	1 213 331	1 532 387	1 261 324	+4,0%
Chapitre 014 atténuation de produits	4 313 789	4 352 651	4 304 202	-0,2%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	1 101 963	1 146 095	1 140 868	+3,5%
Chapitre 66 Charges financières	1 951	1 020	1 015	NS
Chapitre 67 charges exceptionnelles	2 260	500	192	NS
Sous total opérations réelles	9 165 394	9 957 444	9 435 466	+2,9%
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 022 dépenses imprévues	0	0	0	NS
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	499 755	0	NS
Chapitre 042 opérations d'ordre	79 899	84 747	90 000	+12,6%
Chapitre 68 Dotations aux provisions	358	390	0	NS
Sous total opérations d'ordre	80 257	584 892	90 000	+12,1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 245 651	10 542 336	9 525 466	+3,0%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
OPERATIONS REELLES	Réalisé 2021	Prévu 2022	Estimé 2022	2022/2021 en %
Chapitre 013 atténuation de charges	20 476	7 650	6 434	-68,6%
Chapitre 70 produits des services	674 599	857 171	798 857	+18,4%
Chapitre 73 impôts et taxes	1 655 548	1 661 638	1 703 081	+2,9%
Chapitre 731 impositions directes	6 471 883	6 391 729	6 377 670	-1,5%
Chapitre 74 dotations	1 610 218	1 468 004	1 515 247	-5,9%
Chapitre 75 Autres produits de gestion	17 898	532	1	NS
Chapitre 77 produits exceptionnels	0	0	0	NS
Sous total opérations réelles	10 450 622	10 386 724	10 401 290	-0,5%
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 002 excédent reporté	629	155 612	155 612	NS
Chapitre 042 Opérations d'ordre	0	0	0	NS
Sous total opérations d'ordre	629	155 612	155 612	NS
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 451 251	10 542 336	10 556 902	+1,0%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles seulement	1 285 228	0	956 824	-25,6%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles et d'ordre	1 205 600	0	1 031 436	-14,4%

Le résultat de fonctionnement 2022 estimé est en baisse de -14,4%. Cela s'explique par des recettes de fonctionnement en hausse de +1,0% pour des dépenses de fonctionnement en hausse de +3,0%.

Ce résultat s'explique de nouvelles dépenses qui avaient été anticipées en 2021 par une évolution de la fiscalité foncière.

La comparaison des recettes et dépenses s'effectue entre le réalisé 2022 et le réalisé 2021.

Fonctionnement :

- **Recettes 2022**

- Les produits des services (chapitre 70) affichent une hausse de +18,4% en raison des recettes de familles qui remontent à un niveau normal alors que l'année 2021 avait encore été marquée par la crise sanitaire (fermeture de classe, etc...).
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont en hausse de +2,9% en raison de la dynamique de la fraction de TVA. Pour rappel, il s'agit de la compensation par l'Etat de la disparition de la taxe d'habitation.
- Les impositions directes (chapitre 731) sont en baisse de -1,5% du fait de la TEOM et de la CVAE qui est en baisse de -10,2% (670 K€ en 2022 au lieu de 747 K€ en 2021). Pour rappel, le produit appelé pour la TEOM correspond aux dépenses afférentes +/- les reliquats de l'année N-1.

	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022	Réalisé 2022
- dont TH et TF	1 209 571,40	1 331 259,00	1 364 118,00	1 350 611,00
- dont CFE (cotisation foncière des entreprises)	1 146 133,60	1 149 428,00	1 243 452,00	1 211 942,00
- dont CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	746 737,00	746 737,00	656 918,00	670 911,00
- dont TEOM	2 938 043,00	2 968 863,00	2 847 241,00	2 855 148,00
- dont IFER	75 186,00	79 390,00	80 000,00	80 583,00
- dont TASCOM	46 986,00	46 986,00	50 000,00	54 439,00
- dont rôles supplémentaires	31 978,00	62 562,00	30 000,00	34 032,00
- dont taxe GEMAPI	000,00	80 05,00	120 000,00	120 004,00
- dont fraction de TVA	1 640 750,00	1 643 910,00	1 650 000,00	1 691 443,00
Total chapitre 73 impôts et taxes	7 915 385,00	8 109 340,00	8 041 729,00	8 069 113,00

- La dotation forfaitaire : après avoir baissé de -20 K€ en 2018 (-14%), -54 K€ en 2017 (-23%) et de - 91 K€ (-32%) en 2016, et augmenté en 2019 et 2020 de +10%, stabilisé en 2021, elle augmente de nouveau de +10% en 2022 (245 K€).

La dotation forfaitaire 2023 est annoncée stable par rapport à 2022 sur le plan national, ce qui n'exclut pas des variations locales.

- Les dotations (chapitre 74) sont en baisse de -5,9% en raison du soutien éco mobilier reçu par CITEO via le SIDOMPE (208 K€ en 2022 pour 224K€ en 2021) et de la dotation de compensation des groupements de communes (767 K€ en 2022 pour 784 K€ en 2021).

- **Dépenses 2022**

- Les charges à caractère général : elles sont en hausse de + 7,7% par rapport à 2021 notamment en raison de la prise en charge des dépenses du centre de loisirs de Saint-Nom-la-Bretèche (restauration, sorties, fournitures pédagogiques, refacturation des locaux...).

La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu lors de l'adoption du compte administratif 2022.

- Les frais de personnel augmentent de +4,0%. Cette hausse s'explique par l'effet en année pleine du recrutement d'un Directeur Général des Services et d'un instructeur des sols à temps complet, le recrutement d'une chargée de la vie des assemblées, la prise en compte de l'évolution des activités accessoires (dont certaines temporaires) ainsi que la mutualisation de deux services (informatique, équipements culturels-jeunesse-sport). L'augmentation du point d'indice de +3,5% au 1^{er} juillet 2022 explique également cette hausse.
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est en hausse de +3,5%. Cette hausse s'explique une hausse de la contribution au SDIS et de la subvention au cinéma (indemnités de départ d'un agent).
- Le chapitre 014 « atténuations de produits » est stable (-0,2%)

Evolution des excédents de fonctionnement de la CCGM depuis sa création :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion en K€ (opérations réelles seulement hors opérations d'ordre)	72	-20	504	-142	522	183	381	542	1 285	957

Le bon résultat de 2022 s'explique par :

- des retards (ou remise en cause dans un cas) de recrutements et des dépenses en année pleine dont le financement a été anticipé en 2021 par une évolution de la fiscalité foncière

2. Section d'investissement 2022

	Réalisé 2021	Prévu 2022	Estimé 2022 yc RAR
Chapitre 001 Déficit reporté	0	0	0
Chapitre 020 Dépenses imprévues	0	0	0
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0	0	0
Chapitre 13 Subventions d'investissement	118 438	118 500	118 438
Chapitre 16 Emprunts	73 967	7 655	7 652
Chapitre 20 Etudes	60 768	315 426	115 164
Chapitre 204 Subventions d'équipement	0	612 134	255 901
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	45 431	1 658 242	183 180
Chapitre 23 Immobilisations en cours	35 678	3 506 000	2 601 895
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	102 648	8 415	8 414
TOTAL	436 930	6 226 372	3 290 643
	Réalisé 2021	Prévu 2022	Estimé 2022 yc RAR
Chapitre 001 Excédent reporté	268 460	961 618	961 618
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	0	499 755	0
Chapitre 024 Produits de cession des immobilisations	0	0	0
Chapitre 040 Opérations d'ordre	79 898	84 747	84 747
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0	0	0
Chapitre 10 Dotations reçues	830 888	1 524 114	1 257 444
Chapitre 13 Subventions reçues	137 846	2 583 889	2 382 542
Chapitre 16 Emprunts	0	500 000	0
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	81 455	72 248	63 833
TOTAL	1 398 548	6 226 372	4 750 184
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 961 618	0	+ 1 459 541

La liaison douce Mareil/Maule avait été inscrite au chapitre 23 du budget. A ce jour, le dossier est en attente car de nouvelles études doivent être réalisées dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces et des recherches de subventions sont en cours.

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au budget primitif 2022 s'élevait à 6 092 K€**, dont 5 847 K€ de dépenses nouvelles et 245 K€ de restes à réaliser de 2021 vers 2022 (commandes de 2021 payées en 2022).

Les réalisations de **ce programme d'équipement s'élèvent à 3 156 K€**, sous réserve des paiements d'ici la fin de l'année.

Le taux de réalisation global est de 51,8%, et de 10% si on ne prend en compte que les investissements directs de la CCGM hors délégation de maîtrise d'ouvrage au SMSO.

Des dépenses d'investissement n'ont pas été réalisées en 2022 et seront potentiellement réinscrites en 2023 en nouveaux crédits :

- ✓ Chapitre 20 (études) :
 - L'étude de l'extension du centre de loisirs de Maule : 42 K€ en 2022
 - L'étude énergétique des bâtiments : 12 K€

- ✓ Chapitre 204 (subventions d'équipement) :
 - Participation au parking de la Briqueterie : 400 K€ en 2022. Un protocole avec le Conseil Départemental a été signé en 2021 et les études ont été effectuées en 2022. Les travaux débuteront en 2022 et seront finalisés en 2023 car la majeure partie des travaux doivent être exécutés pendant des vacances scolaires
 - La participation aux travaux des abords de la gare de Saint-Nom-la-Bretèche : 30 K€ en 2021

- ✓ Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :
 - Acquisition et travaux de la parcelle de Mort Moulin : 1 380 K€
 - Fonds de concours pour les communes : 200 K€
 - Installation colonnes enterrées à Mareil : 15 K€
 - Travaux divers terrain Davron : 12 K€

- ✓ Chapitre 23 (Immobilisations en cours) :
 - Travaux de circulation douce Mareil/Maule : 256 K€
 - Travaux de prévention des inondations au Clos Bazin : 250 K€ en 2022

Au niveau des recettes d'investissement sur le chapitre 13 (subventions reçues) n'ont pas été utilisées :

- Les subventions pour la circulation douce Mareil/Maule : 107 K€
- La subvention pour l'étude énergétique des bâtiments : 6 K€

II. LIGNES DIRECTRICES DE 2023 :

En préambule, il est à noter deux étapes majeures et prioritaires, à savoir :

- le partage des conclusions des études en cours réalisées par le Cabinet Cap Hornier pour le bilan des transferts et des attributions de compensation et l'analyse rétrospective et prospective des finances de la CCGM,
- l'élaboration d'un pacte fiscal et financier 2023 – 2027 permettant notamment de choisir le mode de répartition du FPIC pour 2023 et les années suivantes.

Ce pacte fiscal et financier s'appuiera sur deux éléments indispensables à son élaboration :

- les études précitées du Cabinet Cap Hornier
- le diagnostic fiscal et financier (dont le contenu détaillé sera précisé) de chacune des 11 communes-membres de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

Ce diagnostic financier et fiscal communal comprendra une analyse rétrospective et prospective du/des budgets de la commune en y intégrant les objectifs de gestion et la programmation d'investissement souhaités par la commune.

Son objectif est de mettre en évidence les particularités de chaque territoire communal afin que les dispositions du pacte financier et fiscal viennent servir la dynamique de projet de chaque entité du bloc communal (communes et EPCI).

- **Lignes directrices transversales**

- Renforcement de la politique d'acquisition foncière pour préparer les projets de développement économique
- A moyen terme se posera la question d'un rééquilibrage entre la fiscalité des ménages et la fiscalité des entreprises
- Consolidation de l'organigramme des services sur la base des projets de la CCGM
- Actualisation du schéma de mutualisation (création d'un service commun SI pour les communes volontaires,...)

Investissement :

- **Développement économique et aménagement**

- Poursuite de la procédure liée au terrain de Davron et cession du terrain
- Acquisition du terrain de la ferme de Mort Moulin à Chavenay
- Approfondissement des études pour le terrain SNCF à la gare de Maule
- Réflexion sur l'opportunité d'acquérir le terrain sur la zone du Moulin à Mareil-sur-Mauldre actuellement sous maîtrise foncière communale

- **Environnement / instruction droit des sols**
 - Mise en place du PCAET : choix des études à prioriser
 - Installation de colonnes enterrées à Mareil-sur-Mauldre

- **Equipements culturels et sportifs / CLSH / actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors**
 - Poursuite des études pour la rénovation du centre de loisirs de Maule et choix d'un scénario (pacte fiscal et financier)
 - Réhabilitation (ou autre) de terrains de football à Maule, Feucherolles et Saint-Nom-La-Bretèche (pacte fiscal et financier)

- **Transports / circulations douces**
 - Etudes en vue de la réalisation d'une ou deux action(s) du Schéma Directeur des Liaisons Douces
 - Quelques travaux de traçage et de signalétique (aménagement « tactiques »)

Fonctionnement :

- **Environnement / instruction droit des sols**
 - Développement écocarde sur le territoire
 - Réflexion sur Energie Solidaire
 - GEMAPI : adhésion au SMSO

- **Equipements culturels et sportifs / CLSH / actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors**
 - Poursuite de l'analyse des besoins sociaux (ABS)

- **Transports / circulations douces**
 - Audit sur la situation du transport sur le territoire
 - Etudes sur le co-voiturage
 - Entretien des pistes cyclables
 - Participation financière au Tour de Gally-Mauldre

- **Communication / NTIC / animations culturelles et territoriale**
 - 1 lettre Gally-Mauldre par trimestre
 - Analyser les effectifs des inscriptions pour la lettre numérique Gally-Mauldre et renforcer la communication intercommunale
 - Suite à l'audit informatique (service commun SI pour les communes-membres)
 - Service commun communication pour les communes-membres
 - Inscription d'une enveloppe pour Terre de Jeux 2024 et la mise en œuvre du PCAET avec une communication intercommunale

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2023 :

1. Dépenses de fonctionnement

- **FPIC** : nous avons maintenu une hypothèse de hausse de +2% par rapport à son niveau de 2022.

- **Charges de personnel** : une évolution de la masse salariale en 2023 pour plusieurs raisons :
 - ✓ 2 recrutements en année pleine (responsable de la communication mutualisée, chargée des assemblées)
 - ✓ Intégration en année pleine des activités accessoires (dont certaines temporaires) ainsi que de la mutualisation de deux services (informatique, équipements culturels-jeunesse-sport)
 - ✓ Réformes imposées par l'Etat (hausse du point d'indice) et hausse du SMIC en année pleine

- **Autres charges** : Prise en compte d'une hausse de +8% sur les charges à caractère général pour tenir compte de l'inflation

• Recettes de fonctionnement

- **Dotations** : stabilité des dotations par rapport à 2022
- **TEOM** : Pour les 4 communes hors SIEED :
 - ✓ Les tonnages devraient être en baisse en 2022 par rapport à 2021 (effet du confinement) et tout particulièrement sur les déchets verts du fait de la sécheresse, avec une hypothèse de stabilité en 2023.
 - ✓ Les prix de reprise des matériaux sont en hausse en 2022.

Pour mémoire :

- ✓ La commune de Saint Nom la Bretèche propose à ses habitants depuis 2020 une nouvelle prestation d'accès à la déchetterie des Clayes-sous-Bois : il convient de leur répercuter dans la TEOM

- **Fiscalité professionnelle** : En 2022, la recette de CVAE a été en baisse par rapport à 2021. Dans l'attente du projet de loi des finances où il est proposé la disparition de la CVAE en deux temps (50% en 2023 et 50% en 2024) intégralement compensée, il a été intégré une CVAE stable pour 2023.

- **Fiscalité des ménages** : à ce stade, la définition des taux de fiscalité sera déterminée en fonction du choix sur le FPIC. Il a été intégré une évolution des bases prévisionnelles de +6,5% pour la loi des finances et +0,5% pour la dynamique pour la TFB et +2,6% pour la CFE.

- **Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement** (dans l'hypothèse non arbitrée d'une répartition libre du FPIC en 2023)

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2020	REALISE 2021	BP 2022	Estimé 2022	Prévision 2023	Prévision 2023/ BP 2022 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 381	2 532	2 925	2 728	3 158	+8,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 131	1 213	1 532	1 261	1 701	+11,0%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 985	4 314	4 353	4 304	4 377	+0,6%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	76	80	85	90	100	+11,1%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	387	1 102	1 146	1 141	1 162	+1,4%
66 CHARGES FINANCIERES	0	2	1	1	0	NS%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	2	1	0	0	NS
TOTAL DEPENSES	8 960	9 246	10 043	9 525	10 498	+4,5%

Détails des contributions et budget net des dépenses CCGM :

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2020	REALISE 2021	BP 2022	ESTIME 2022	Prévision 2023	% Prev 2023 / BP 2022
TOTAL DEPENSES	8 960	9 246	10 043	9 525	10 498	+4,5%
SIEED	-1 399	- 1 450	- 1 493	-1 493	-1 524	+2,1%
FPIC	-2 151	-2 156	- 2 182	-2 133	-2 176	+2,7%
SDIS	0	-810	-830	-830	-847	+2,0%
Attributions de compensation	-1 426	-677	- 677	-677	-677	0
BUDGET NET CCGM	3 984	4 153	4 861	4 392	5 274	+8,5%

- **Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations :**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Prévision 2023
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 093	1 224	1 246	1 356	1 532	1 701

En 2023, le budget de la masse salariale sera en hausse suite aux décisions prises en 2021 et 2022 sur la politique de recrutement, mais également en raison de la hausse du SMIC et du point d'indice.

Nous n'avons pas encore de visibilité sur le montant de refacturation de la masse salariale du centre de loisirs de Saint-Nom-la-Bretèche.

- **Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2023 :**

	Administratif	Urbanisme et environnement	ALSH	Maintien à domicile
Titulaires permanents	3	8	2	1
Non titulaires permanents	1	0	10	2
Non titulaires vacataires	0	0	14	0
TOTAL	4	8	26	3
<i>Rappel total 2022</i>	2	8	23	4

NB : Ces effectifs ne comptabilisent que les agents employés par la CC, et n'incluent pas les agents communaux mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, ni les missions de direction effectuées par les DG des communes au titre d'activité accessoire.

Le nombre d'animateurs ou d'agents chargés de l'aide à domicile et du portage de repas, évoluera en fonction de la fréquentation de ces services.

- **Evolution des avantages en nature :**

- Pas d'avantage en nature logement ou véhicule au niveau de la CC Gally Mauldre (pas de logements de fonction ; véhicules de service uniquement)
- Les repas sont fournis au personnel travaillant pendant les heures de repas (animateurs des ALSH)
- Aucune évolution particulière prévue

- **Evolution du temps de travail :**

Les 1 607 heures de temps de travail sont en vigueur depuis plusieurs années.

- **Investissement et engagements pluriannuels (pacte fiscal et financier)**

Les dépenses d'investissement, en partie abordées au chapitre III « lignes directrices », seront présentées par délégation au moment du vote du BP, en plus de la présentation comptable règlementaire.

Aucune autorisation de programme ne sera votée.

Les projets d'investissement sont :

- L'acquisition de terrain sur le site de Mort-Moulin
- L'acquisition éventuel de terrain sur le site du Moulin à Mareil-sur-Mauldre
- L'approfondissement des études pour les travaux du centre de loisirs de Maule
- Les travaux de prévention des inondations au Clos Bazin,
- Les travaux sur le site de Davron avant la cession,
- Les travaux du parking de la Briqueterie à Feucherolles,
- La réalisation de circulations douces sur le territoire intercommunal dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces,
- La réhabilitation (ou autre) de terrains de football.

- **Dette**

L'endettement de Gally Mauldre est de 4 K€ au 31 décembre 2022. Il s'agit de la dernière échéance de l'emprunt récupéré du SMAMA (réparti entre la CC Gally-Mauldre (48%) et la CU GPS&O (52%)).

Le recours à un emprunt (dont la durée et les conditions seront définies au vu de l'étude sur les acquisitions foncières) est susceptible d'être proposé pour un montant de 500 K€ afin de financer les investissements.

- **Grands équilibres 2023**

Les principaux éléments influant sur nos équilibres financiers ont été pris en compte :

- En ce qui concerne la fraction de TVA pour les EPCI afin de compenser la perte de TH, il a été envisagé une stabilité par prudence
- Stabilité des dotations par rapport à 2022
- Constat d'une hausse des dépenses de fonctionnement comme expliqué auparavant.

ANNEXE 1 : Obligations complémentaires
selon l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015

Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement (dans l'hypothèse non arbitrée d'une répartition libre du FPIC à partir de 2023)

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2021	BP 2022	Estimé 2022		Prévision 2023	Objectif 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 532	2 925	2 728		3 158	3 221
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 213	1 532	1 261		1 701	1 735
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 314	4 353	4 304		4 377	4 451
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 102	1 146	1 141		1 162	1 166
66 CHARGES FINANCIERES	2	1	1		0	13
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2	0	0		0	0
TOTAL DEPENSES	9 165	9 957	9 435		10 398	10 586

Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement annuel

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2021	BP 2022	ESTIME 2022	Prévision 2023	Objectif 2024
-----------------------------------	--------------	---------	-------------	----------------	---------------

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 532	2 925	2 728	3 158	3 221
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 213	1 532	1 261	1 701	1 735
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 314	4 353	4 304	4 377	4 451
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 102	1 146	1 141	1 162	1 166
66 CHARGES FINANCIERES	2	1	1	0	13
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES	9 165	9 957	9 435	10 398	10 586

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2021	BP 2022	ESTIME 2022	Prévision 2023	Objectif 2024
013 ATTENUATION DE CHARGES	20	8	6	10	10
70 PRODUITS DES SERVICES	675	857	799	814	830
73 IMPOTS ET TAXES	1 656	1 661	1 703	1 703	1 703
731 IMPOSITIONS DIRECTES	6 472	6 392	6 378	6 570	6 679
74 DOTATIONS	1 610	1 468	1 515	1 559	1 569
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	18	1	0	0	0
TOTAL RECETTES	10 451	10 387	10 401	10 656	10 791

EPARGNE DE GESTION (recettes courantes – dépenses de gestion)	REALISE 2021	BP 2022	ESTIME 2022	Prévision 2023	Objectif 2024
	1 290	431	967	258	218

Remboursement de capital d'emprunt	0	8	8	4	20
------------------------------------	---	---	---	---	----

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	282	6 092	3 156	3 459	1 292
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	152	3 130	2 824	1 377	400
BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT	130	2 962	332	2 082	892

EMPRUNT CONTRACTE	0	0	0	500	100
-------------------	---	---	---	-----	-----